



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales  
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr) - E-mail : [contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr)

## ARRÊTÉ N° 2022-1137

Publié par affichage électronique  
sur le site du CDG 35  
[www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)  
le 09/12/2022.....

portant liste nominative des candidats admis

### aux concours de gardien-brigadier de police municipale - session 2022

Catégorie C : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, modifiée, d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994, modifié, relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents de police municipale,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU l'arrêté du 28 avril 2017 modifiant l'arrêté du 25 octobre 1994 fixant le programme des matières des épreuves du concours pour le recrutement des agents de police municipale

VU l'arrêté du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire de l'arrêté du 25 octobre 1994 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des agents de police municipale en application du décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU l'arrêté n° 2021-644 du 16 septembre 2021, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan du concours de gardien-brigadier de police municipale - session 2022,

VU l'arrêté n°2022-516 du 29 avril 2022 portant liste nominative des membres du jury des concours de gardien-brigadier de police municipale- session 2022,

VU l'arrêté n°2022-517 du 29 avril 2022 portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours de gardien-brigadier de police municipale -session 2022,

VU l'arrêté n°2022-719 du 4 juillet 2022 portant liste nominative des candidats admissibles aux concours de gardien-brigadier de police municipale, session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-1091 du 24 novembre 2022, portant désignation d'un examinateur complémentaire à l'épreuve orale d'admission des concours de gardien-brigadier de police municipale, session 2022,

VU les délibérations du jury réuni le 8 décembre 2022,

## ARRETE :

### Article 1 :

Le nombre de candidats déclarés admis à la session 2022 des concours de gardien-brigadier de police municipale 2022, organisés par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, est arrêté à **50 (cinquante) candidats**, répartis comme suit :

	Nombre de candidats admis
Concours externe	32
Premier concours interne	9
Deuxième concours interne	9
TOTAL	50

La liste nominative des candidats admis est jointe en annexe.

### Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

### Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,  
Le 8 décembre 2022

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20221208-57-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-12-2022

Publication le : 08-12-2022

2



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

**Chantal PÉTARD-VOISIN**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS**  
**CONCOURS DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE**  
**SESSION 2022**

Centre de Gestion organisateur :  
 Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine  
 Village des Collectivités Territoriales  
 1 avenue de Tizé - CS 13600  
 35236 THORIGNÉ FOUILLARD CEDEX

NOM	Prénom	Voie de concours
ADAM	Albane	EXTERNE
AUBRY	Baptiste	EXTERNE
BATARD	Mathilde	EXTERNE
BEDARD	Vincent	1ER CONCOURS INTERNE (ASVP)
BELLIN	Mélanie	2EME CONCOURS INTERNE (GAV ET ADJ. DE SECURITE)
BEZON	Fanny	EXTERNE
BOISTEAU	Laura	2EME CONCOURS INTERNE (GAV ET ADJ. DE SECURITE)
BRIONNE	Teddy	1ER CONCOURS INTERNE (ASVP)
CASTANET	Romain	EXTERNE
CHALAIN	Franck	2EME CONCOURS INTERNE (GAV ET ADJ. DE SECURITE)
CHANDELIER	Aurélien	2EME CONCOURS INTERNE (GAV ET ADJ. DE SECURITE)
CHAUVEL	Oren	EXTERNE
COMEAU	Ophélie	EXTERNE
CUPIF	Severine	EXTERNE
DE LA GRANDIERE	Theodore	EXTERNE
DOLO	Marine	EXTERNE
FÉAT	Pierre	EXTERNE
FENECK	Rudy	EXTERNE
GAINCHE	Hervé	1ER CONCOURS INTERNE (ASVP)
GALODÉ -CADIC	Marion	EXTERNE
GHERGHOUT	Abdsalam	1ER CONCOURS INTERNE (ASVP)
GRALL	Frédéric	EXTERNE
GUILLOU	Amandine	1ER CONCOURS INTERNE (ASVP)
HUON	Mickael	1ER CONCOURS INTERNE (ASVP)
JOUIER	Elodie	EXTERNE
KALAI	Rachid	EXTERNE
KLITSCH	Frantz	EXTERNE
LE CLOEREC	Manon	EXTERNE
LE COADOU	Adrien	EXTERNE
LE GUILLOUX	Alicia	2EME CONCOURS INTERNE (GAV ET ADJ. DE SECURITE)
LE MARREC	Emeline	2EME CONCOURS INTERNE (GAV ET ADJ. DE SECURITE)
LE SOMMER	Clément	EXTERNE
LEA	William	EXTERNE
LÉONI	Audrey	2EME CONCOURS INTERNE (GAV ET ADJ. DE SECURITE)
LEPICOUCHÉ	Nicolas	EXTERNE
LIGNAT	Julien	1ER CONCOURS INTERNE (ASVP)
LOHIER	Letitia	2EME CONCOURS INTERNE (GAV ET ADJ. DE SECURITE)
LORO	Olivier	EXTERNE
MARTIN	Thibault	EXTERNE
PASCHAL	Galadrielle	EXTERNE
PENDILLON	Alexandra	2EME CONCOURS INTERNE (GAV ET ADJ. DE SECURITE)
PEREIRA DE JESUS	Nathalie	1ER CONCOURS INTERNE (ASVP)
PERROT	Guillaume	EXTERNE
PINTIAUX	Stéphanie	EXTERNE
ROSSINES	David	EXTERNE
SAEGERMAN	Julien	EXTERNE
SALINGUE	Marina	EXTERNE
SÉVENOU	Claire	1ER CONCOURS INTERNE (ASVP)
VIGREUX	Jean-Marie	EXTERNE
WYCKAERT	Marion	EXTERNE